

Centre Public d'Action Social de WALHAIN
DÉCLARATION DE POLITIQUE SOCIALE 2018-2024
(11/03/2019)

Afin de compléter la Déclaration de politique communale qui sera présentée au Conseil communal de ce 11 mars 2019 et pour répondre au prescrit du décret du 19 juillet 2018, les conseillers de l'action sociale, par mon intermédiaire, ont le plaisir de vous exposer la déclaration de politique sociale du CPAS couvrant la durée de la mandature 2018-2024. Cette déclaration comporte les principaux projets politiques et les grandes orientations que nous entendons suivre pendant la législature qui s'ouvre et qu'il faudra bien évidemment chiffrer.

Il est tout d'abord bon de rappeler brièvement le contexte qui amène à cette déclaration de politique sociale du Centre Public d'Action Sociale :

- en 2014, le Gouvernement fédéral entendait modifier la Loi de 1976 instituant les CPAS afin d'envisager leur intégration dans les communes. Le Gouvernement régional wallon encourageait également la fusion commune/CPAS sur base volontaire. Ces projets ont été fort heureusement abandonnés.
- En 2017, le Gouvernement wallon choisit une autre voie : celle d'établir une symétrie des mécanismes mis entre les mains des communes et des CPAS : tous deux doivent se doter d'une déclaration de politique générale et d'un plan stratégique propres mais l'objectif est bien d'établir des synergies sur base volontaire afin d'améliorer la qualité des services à la population.

La Commune et le CPAS gardent leur identité, leur autonomie et leurs missions respectives mais les synergies entre les deux institutions permettent d'apporter une plus-value, de la complémentarité, des économies d'échelles et un partage de compétences.

Chaque institution se voit dotée des mêmes outils : une déclaration de politique générale et un plan stratégique qui ont bien évidemment l'intention de s'emboîter, de se compléter et de refléter les mêmes valeurs afin d'assurer l'accroissement et la qualité des services rendus à la population.

LES GRANDS AXES de la politique du CPAS durant la mandature 2018-2024

A. PERMETTRE A TOUTES ET TOUS DE MENER UNE VIE CONFORME A LA DIGNITE HUMAINE

Pour atteindre l'objectif de permettre à toutes et tous de mener une vie conforme à la dignité humaine, ce qui est le fondement même de l'existence du CPAS, cela nécessite :

- ✓ A.1 Le respect d'un certain nombre de valeurs ;
- ✓ A.2 Des moyens financiers suffisants ;
- ✓ A.3 Une meilleure visibilité du CPAS aux yeux de la population ;
- ✓ A.4 L'adaptabilité et l'amélioration continue de notre structure et de nos services aux besoins de la population ;
- ✓ A.5 Le lancement d'une enquête pour connaître au plus près les besoins auxquels nous ne répondons pas encore.

A.1 Le respect d'un certain nombre de valeurs

Le conseil de l'action sociale insiste sur l'obligatoire égalité de traitement dans les décisions en faveur des bénéficiaires de l'aide sociale et sur l'indispensable équité dans le traitement des aides individuelles ; sur la souplesse et la rapidité de prise en charge des demandes ainsi que sur la complète confidentialité des situations.

Le travail d'accompagnement doit permettre à chaque bénéficiaire de devenir acteur de sa vie et d'accomplir un pas vers son projet de vie, vers plus d'émancipation et de prise de responsabilités. Nous devons garder à l'esprit qu'il s'agit avant tout de soutenir le projet de la personne lorsque nous établissons le projet individualisé lié à l'attribution du revenu d'insertion.

Il faut également souligner le fait que la notion même de dignité humaine a fortement évolué depuis la création des CPAS : elle inclut bien évidemment les dimensions matérielles (le logement, l'énergie, l'eau, la nourriture, les soins de santé...) mais également la dimension socio-culturelle que tout être humain est en droit de recevoir (le bien-être, le soutien à la formation et à l'éducation, l'insertion professionnelle, les relations sociales, l'accès à internet, l'éthique, ...). L'action du CPAS telle que nous la mettons en œuvre à Walhain vise avant tout à dépasser les clichés et les préjugés. Chaque bénéficiaire doit être respecté.

A.2 Le CPAS doit pouvoir bénéficier de moyens financiers suffisants

Pour mener à bien toutes ses missions, les moyens du CPAS seront adaptés régulièrement ; cela doit lui permettre de faire face aux nouvelles missions comme le Plan de cohésion sociale, à l'accroissement régulier des demandes d'aides des citoyens, aux augmentations naturelles des salaires du personnel et des coûts de fonctionnement.

A.3 Pour optimiser son rôle, le CPAS et son fonctionnement doivent être mieux connus

Cette reconnaissance comme acteur fondamental de l'action sociale passe par une meilleure visibilité et une meilleure information de la population. Il faut utiliser tous les moyens qui sont à notre disposition (nouveau site internet de la Commune, bulletin communal et feuille communale, conférences, réseaux sociaux...) afin de mieux faire connaître les actions du CPAS et le travail du personnel et des Conseillers de l'action sociale mais aussi pour diffuser une image positive du CPAS, moteur de la cohésion sociale.

A.4 L'adaptabilité aux besoins et l'amélioration continue de nos services

Les demandes et besoins évoluent, il faut y répondre adéquatement et de manière créative. Dans un contexte économique empreint d'instabilité, un contexte où la précarité rythme le quotidien de 15% des familles wallonnes, le CPAS doit être le meilleur partenaire pour faire face à de nouveaux défis de société.

Pour cela, le CPAS doit continuellement améliorer et adapter ses services :

A.4.1 Service social général

En plus des missions de base qui portent sur les octrois d'aides sociales et le suivi des personnes, nous avons la perspective :

- De relancer les « ateliers du vendredi » qui sont des lieux d'apprentissage et de rencontre. Ces ateliers permettent de se familiariser avec un certain nombre de domaines très divers et de mettre en contact des personnes de milieux différents ;
- D'améliorer encore l'accueil des personnes (y compris l'accueil matériel, salle d'attente plus discrète, ...) ;
- D'intensifier l'utilisation de l'art.27 et la prise en charge socio-culturelle en diversifiant notre public. On parle ici de permettre aux personnes fragilisées d'accéder à la vie culturelle, aux spectacles, aux visites culturelles à un prix très faible avec un accompagnement. Sans cet accompagnement, certaines personnes ne s'aventureraient pas dans les lieux culturels ; mais de manière plus générale, nous souhaitons élargir notre public en menant une politique socio-culturelle ouverte à tous ;
- De même, mener une politique sociale en synergie avec les clubs sportifs, l'école de musique et les associations en général pour améliorer la cohésion sociale nous apparaît comme une évidence. Cela doit se faire sans stigmatisation des bénéficiaires.

- Les assistantes sociales souhaitent également faire de l'information et de la formation dans les écoles et plus largement pour lutter contre la « pauvrophobie » c'est-à-dire l'attitude d'hostilité, plus ou moins visible, à l'égard des personnes qui vivent la pauvreté ou la précarité. Elle se compose notamment d'un ensemble de préjugés et d'idées reçues qui peuvent avoir un impact sur les relations entre individus ainsi que sur les relations entre individus et institution. Cela peut mener notamment à différentes formes de discriminations et à la mise en place de politiques basées sur une image tronquée de la pauvreté. L'ensemble de ces points feront partie de toute la réflexion à mettre en place dans le cadre du Plan de cohésion sociale à développer.

A.4.2 Vestiaire social et buanderie sociale

Dans les mois à venir, il est prévu le réaménagement du local du vestiaire social et la finalisation de l'aménagement de la buanderie sociale afin d'améliorer l'accès de la population qui nécessite de l'aide pour l'entretien de son linge à ces services et d'intensifier le nombre de bénéficiaires. A cela, viendra s'ajouter un coin couture.

L'élargissement des fonctions de ces services permettra à des membres du personnel qui sont actuellement en fin de carrière et qui ont connu un métier lourd durant de longues années, de continuer à prester dans de bonnes conditions dans le cadre d'un emploi plus léger.

A.4.3 Service petits travaux

Tout comme les services des aides familiales et des aides ménagères sociales, le service des petits travaux est un atout majeur dans le cadre d'une politique de maintien à domicile. En raison de la prise en gestion de nouveaux logements et du partage avec la commune des prestations de notre ouvrier, il arrive souvent que l'on ne puisse prendre en charge des demandes d'intervention en faveur de la population précarisée ou non. La possibilité d'un élargissement du cadre du personnel ouvrier sera étudiée.

A.4.4 Ecrivain public

De nombreuses personnes ont des difficultés pour rédiger des courriers personnels dans le cadre de leur vie privée. Un écrivain public (peut-être un.e bénévole) pourrait aider ces personnes à mieux communiquer. Une collaboration avec l'espace numérique pourra s'envisager. Ce nouveau service pourrait s'intégrer dans le Plan de cohésion sociale à élaborer.

A.4.5 Le service des Repas chauds à domicile

Le service des repas chauds à domicile 7 jours sur 7 fait également partie intégrante de la politique de maintien à domicile le plus longtemps possible des personnes âgées, handicapées, isolées et fragilisées à un moment ou l'autre de la vie. Certains bénéficiaires de ce service ne voient parfois qu'une seule personne durant la journée ou la semaine : c'est l'aide-ménagère sociale qui apporte les repas chauds. Actuellement, la qualité des repas est appréciée des bénéficiaires et la firme qui les produit fait déjà des efforts en utilisant dans la mesure du possible des produits équitables, locaux et de saison. Lors du renouvellement du marché public, nous veillerons à intégrer des clauses plus strictes en matière de produits locaux et bio.

Une réflexion sur l'adaptation du prix des repas pourra être menée. Nous livrons des repas dont le prix s'élève à 6 euros quel que soit le revenu dont les personnes disposent. Nous pourrions envisager de moduler ce prix en fonction des revenus des bénéficiaires.

A.4.6 Les services d'aide aux familles et aux personnes de tous âges

Nous n'arrivons pas toujours à répondre à la totalité des demandes des ménages. Un développement potentiel du service d'aides familiales demandera la recherche de nouveaux subventionnements.

En matière de prévention et de soutien aux familles, le rôle des aides ménagères sociales et des aides familiales est primordial notamment sur la question de l'éducation des enfants et du maintien à domicile : elles repèrent les problèmes et accompagnent les familles dans ces domaines.

La réorganisation des services d'aides aux familles (les Aides familiales et les Aides ménagères sociales) est en cours notamment par rapport à une meilleure organisation des horaires et à l'informatisation d'un certain nombre de tâches, ce qui allégera le travail de l'assistante sociale en charge de l'organisation de ces services. L'heure de prestation est facturée de 0,87 à 7,81 euros maximum selon une grille de barèmes établie par la Région wallonne. Cette grille n'a plus connu de modifications ni même d'indexation depuis de nombreuses années. C'est donc un travail de lobbying auprès des décideurs de la Région wallonne qu'il faut entamer afin de pouvoir à l'avenir, moduler éventuellement le prix des prestations en fonction des revenus des bénéficiaires.

En matière de coordination médico-sociale favorisant le maintien à domicile, la convention entre le CPAS et l'ASBL CADo devra être renforcée et l'information de la population intensifiée à ce sujet. Cette ASBL est un centre de coordination de soins et de services à domicile accompagnant toute personne en perte d'autonomie due à l'âge, au handicap de manière temporaire ou définitive.

Son objectif est d'évaluer et de mettre en place les soins et services à domicile dont les personnes ont besoin pour être aidées au quotidien. Elle travaille en étroite collaboration avec les intervenants professionnels (médecins traitants, infirmiers, kinésithérapeutes, services d'aides familiales, ...) afin de pouvoir assurer une prise en charge répondant au mieux aux demandes et/ou à celles de l'entourage. Le libre choix du prestataire de soins ou du service et la liberté de décision quant à la mise en place des solutions proposées sont garanties. Cette ASBL travaille dans le respect des convictions de chacun.

Le CPAS soutiendra et participera au plan d'actions « Commune amie des aînés » entre autres en renforçant la collaboration avec la Résidence du Nil afin de garantir un nombre de places minimums pour les aînés et en participant à la concrétisation d'un guide pratique communal intégrant le social, la santé, la mobilité, l'aménagement de l'espace public, la sécurité, l'habitat, les contacts intergénérationnels.

Les activités organisées pour la petite enfance au CPAS en collaboration avec l'ONE (c'est-à-dire les consultations ONE, les séances de massages bébés, de portage bébés et l'apprentissage musical) se verront soutenues et renforcées dans la mesure des disponibilités de nos locaux.

Une réflexion devra être développée quant à la pertinence de s'affilier aux services du Bébébus qui offre un accueil pour enfants de 1 an à 3 ans, un jour semaine dans des installations communales à aménager (forme de « halte-garderie » ponctuelle).

4.7 La politique de la santé

En la matière, les questions liées à la santé psychologique et mentale sont en constante augmentation. Le CPAS compte amplifier ses contacts avec les prestataires de soins de l'entité pour lancer une réflexion et des actions amenant à une meilleure prévention des problèmes de ce type. De même, une politique de prévention en matière de soins dentaires, de vaccinations, de problèmes de vision, pour personnes adultes et pour les enfants, doit être intensifiée toujours en collaboration avec le corps médical et paramédical et le monde associatif.

Dans ce sens, le CPAS se réjouit de la création future des trois cabinets médicaux et paramédicaux à la Place du Bia Bouquet. Nous suggérons d'ailleurs d'en diversifier au maximum l'occupation en louant à divers prestataires qui partageraient leurs locaux selon des plages horaires précises. Par exemple, des logopèdes, des psychologues, des kinésithérapeutes, des podologues,

A.4.8 Le logement

Le CPAS est confronté à de nombreuses demandes de logement à prix modéré et d'aides diverses liées au logement. La prise en gestion par le CPAS de 8 nouveaux logements à la place du Bia Bouquet ainsi que d'une maison mise en location est un nouveau défi auquel il faudra faire face pour répondre aux sollicitations des locataires.

Le projet de logement d'urgence introduit auprès de la Région wallonne (habitat léger qui serait placée dans le jardin des logements de transit et d'insertion de « Comme chez Toit ») demandera du temps de gestion s'il nous est accordé. Nous devons continuer à innover et avancer sur les nouveaux types de logements (collocation, tiny house, habitat groupé, ...).

Le CPAS en partenariat avec la Commune, avec la Régie de quartier et l'épicerie sociale « Epicentre » doit intensifier la guidance énergétique mais aussi la guidance écologique pour éviter le gaspillage de l'eau et la quantité de déchets. Cette prise de conscience pourrait s'organiser autour d'une « école des consommateurs ». En prévision du passage aux poubelles à puces, la réduction des déchets est un véritable enjeu pour les familles précarisées. Cette guidance dans différents domaines doit s'organiser dans l'optique de rendre davantage d'autonomie et de responsabilités aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Des parcelles de terrain proches des habitations publiques pourraient être mises à la disposition des locataires pour y créer des petits potagers individuels comme certains le demandent.

Des permanences de la société de logements publics Notre Maison doivent être organisées régulièrement sur notre commune afin de mieux rapprocher la société gérant les logements de ses locataires. L'animation socioculturelle des quartiers du Trichon et du Bia Bouquet doit également être assurée par le renforcement des activités de la Régie de quartier de la SLSP Notre Maison.

La collaboration avec la SLSP Notre Maison et la mise à sa disposition de terrains constructibles appartenant au CPAS (ou encore réfléchir à des échanges de terrains avec des propriétaires privés) se poursuivra en vue de la construction de logements publics ou à prix modérés en synergie avec la commune et d'éventuels partenaires privés. La construction de logements publics doit continuer à se faire dans un esprit d'intégration et de mixité sociale comme cela se fait depuis une dizaine d'année.

A.4.9 Le Taxi social

Le taxi social pris en charge par plusieurs bénévoles répond à de nombreuses demandes de mobilité de personnes qu'elles soient âgées, malades, précarisées ou simplement isolées. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas répondre à toutes les demandes. Notre objectif est de trouver de nouveaux bénévoles pour augmenter l'offre de transport.

A.4.10 Espace numérique

Aujourd'hui, la réduction de la fracture numérique est un élément essentiel d'une bonne insertion dans la société. Etre privé de l'accès aux outils informatiques est une forme de discrimination dans tous les aspects de vie quotidienne. Les formations organisées dans l'espace numérique et les animations doivent être renforcées et rendues accessibles au maximum de personnes dans des plages horaires étendues. Cet aspect pourra également faire partie de la réflexion concernant le Plan de cohésion sociale.

A.4.11 Réinsertion professionnelle et soutien aux projets personnels

Dans son rôle de soutien à la réinsertion et à la resocialisation par le travail, le CPAS continuera à remettre au travail des personnes précarisées par l'intermédiaire de l'article 60. Le CPAS favorisera l'accompagnement des personnes dans les différents circuits du travail mais également dans leurs projets de développement personnel qui peuvent, au final, aboutir à la création d'un emploi. Les collaborations avec l'Agence Locale de l'Emploi (ALE) doivent être intensifiées et dynamisées.

A.5 Le lancement d'une enquête

Une enquête auprès d'un échantillon représentatif de la population permettrait sans doute de mieux appréhender les besoins que nous ne prenons pas en compte et surtout les réponses à y apporter une fois détectés. Cette étude sera aussi envisagée dans le cadre du Plan de cohésion sociale.

B. INTENSIFIER LES SYNERGIES ENTRE LA COMMUNE ET LE CPAS

Cette partie de la Déclaration de politique sociale reprend des extraits de la Déclaration de politique communale qui développe ces différents aspects.

Les synergies entre commune et CPAS sont répertoriées et systématiquement présentées lors de conseils communs entre les deux institutions dans un document particulièrement explicite sur les nombreux domaines et activités réalisés et partagés dans le cadre de ces synergies. Nous nous efforcerons de les renforcer durant cette mandature.

De nouvelles synergies seront développées et conçues de manière constructive et collégiale entre les deux institutions : il s'agit notamment du Plan de cohésion sociale, de la création d'une plateforme du volontariat, du développement du plan d'actions « Commune amie des aînés » et du projet « Commune hospitalière ». Ces synergies doivent servir le développement des solidarités.

Le plan de cohésion sociale est un plan d'actions coordonné visant à renforcer l'accès à un ou plusieurs droits fondamentaux répartis en 7 axes :

1. Droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale ;
2. Droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté ;
3. Droit à la santé ;
4. Droit à l'alimentation ;
5. Droit à l'épanouissement culturel, social et familial ;
6. Droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication ;
7. Droit à la mobilité.

Ce plan doit optimiser ce qui réunit les gens et supprimer ce qui les divise ; il est destiné à toute la population.

L'engagement d'une assistante sociale, chef de projet est déjà réalisé. Elle consacrera un mi-temps à l'établissement et à l'opérationnalisation de ce plan en contact et en coordination avec les différents conseils consultatifs communaux regroupés au sein d'une Commission intitulée « ConnectionS » qui fera vivre le Plan de Cohésion Sociale. Cette commission fera le lien entre les différents acteurs de notre vie culturelle, sociale et sportive : groupes actuellement actifs dans les cadres des activités du conseil consultatif de la personne handicapée, des aînés et de la jeunesse, de la commission consultative des sports, de la culture, des relations internationales, nos mouvements de jeunesse, nos clubs sportifs, notre école de musique et nos associations culturelles. La gestion de cette Commission « ConnectionS » sera également organisée en lien avec la commune. Concrètement, la Commission « ConnectionS » aura pour objectif d'encourager le vivre-ensemble et la participation citoyenne au travers de projets et d'activités intergénérationnelles :

- ✓ réalisation d'actions culturelles génératrices de lien social ;
- ✓ réalisation d'actions éducatives et de sensibilisation ;
- ✓ réalisation d'actions visant le bien-être physique et mental des publics concernés.

La création d'une plateforme du volontariat et de la solidarité. L'objectif est de mettre en relation les personnes qui ont des besoins (aide matérielle ponctuelle, accompagnement dans des démarches administratives, petits travaux, taxi ou simplement besoin de discuter de temps en temps) avec les personnes qui ont du temps à donner, des compétences à mettre à disposition, des talents à partager, ... Trop souvent, des personnes, en particulier nos aînés, restent seules, sans contact pendant parfois plusieurs jours. Alors que, d'un autre côté, d'autres sont disponibles et disposés pour aller à la rencontre des personnes isolées et passer un moment avec elles. Notre objectif est de développer un outil qui permettra de mettre en relation ces citoyens. Cette plate-forme du

volontariat sera électronique mais un accompagnement sera proposé aux personnes peu ou pas connectées afin que celles-ci soient parfaitement intégrées au système mis en place.

Une démarche « **Commune amie des aînés** » sera initiée et concrétisée par un plan d'actions en partenariat avec les associations actives sur la commune.

La commune, la commission consultative des relations internationales ainsi que le CPAS se positionnent comme « **Commune hospitalière** ». C'est un objectif à poursuivre. L'expertise et la réflexion autour de l'accueil des migrants et des personnes précarisées et isolées, développées par le personnel du CPAS doivent aider à approfondir et prolonger ce travail. Les initiatives locales d'accueil qui sont des structures d'accueil pour les demandeurs d'asile pendant la première partie de leur procédure seront renforcées dans la mesure de nos capacités de prise en charge par le personnel.

C. LES SYNERGIES ENTRE CPAS (divers services extérieurs)

Différents services sont déjà menés actuellement en synergie avec d'autres CPAS (l'insertion professionnelle, la médiation de dettes, l'aide psychologique, les consultations juridiques, l'épicerie sociale et Sourdimension).

Ces synergies doivent être maintenues et développées si nécessaires car elles sont sources d'économie d'échelle ; en effet, elles permettent d'offrir des services dont le coût serait inabordable pour notre Centre seul. Ici le coût du personnel est réparti entre les différents Centres. Ces synergies permettent également l'échange de bonnes pratiques qui, au final, se traduisent par une meilleure prise en charge des personnes précarisées et donc évitent des dépenses structurelles.

En ce qui concerne les **consultations juridiques**, il faut envisager une amélioration de ce service car les personnes qui souhaitent y avoir recours doivent se rendre à Chaumont-Gistoux. Le CPAS paye une cotisation à la commission d'aide juridique du Brabant wallon pour un service qui n'est pas optimal. Nous devons récupérer un juriste qui doit être accessible à Walhain dans nos locaux.

Le besoin en **consultations psychologiques** se fait de plus en plus sentir. Il faut envisager le renforcement de ce service.

D. ASSURER LE BIEN ETRE AU TRAVAIL POUR LE PERSONNEL DU CPAS

Le CPAS est un lieu de travail où le bien-être n'est pas un vain mot. Les objectifs fixés dans ce cadre ont été inscrits dans une déclaration d'intention très claire. Le souhait de développer une politique de bien-être et de viser à l'améliorer en continu et de manière durable est ferme. Le choix de promouvoir la sauvegarde de l'environnement et le développement durable l'est tout autant. Une analyse des risques psychosociaux pour le personnel a été réalisée dont les recommandations sont mises en œuvre dès à présent.

L'engagement de fournir au CPAS les moyens en personnel et financiers suffisants donne déjà au personnel des perspectives positives.

La politique de gestion du personnel amènera la révision de la fonction de certains membres du personnel ; une assistante sociale vient d'être recrutée. Elle sera notamment chef de projet pour mener à bien le Plan de cohésion sociale.

Nous veillerons à maintenir un régime de travail et d'avantages sociaux pour le personnel du CPAS identiques à ceux des agents communaux.

Le CPAS adoptera une politique de nomination cohérente et souhaitée par les membres du personnel et favorisera les évolutions de carrière de chaque membre du personnel. Un plan de formation sera proposé systématiquement. A l'heure où les législations se complexifient, la formation continuée des agents des services publics constitue un enjeu important.

E. DU TRAVAIL SOCIAL DANS UNE LOGIQUE DE CIRCUITS COURTS ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Travailler dans un cadre durable et contribuer à la gestion durable de notre administration sont des objectifs à développer : par l'achat de matériel durable, le tri des déchets (CPAS « zéro déchet »), par l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment, par l'achat de véhicules électriques, par l'étude en matière de performance énergétique des bâtiments, le CPAS s'engage par rapport au climat et est solidaire par rapport à la démarche de transition.

Le personnel souhaite se déplacer plus souvent à vélo et l'achat de vélos électriques est envisagé pour les déplacements de service. La marche à pied sera aussi privilégiée et le personnel demande que des cartes de la commune indiquant les sentiers et raccourcis soient réimprimées.

Nous intégrerons dans les cahiers des charges des marchés publics, des critères relatifs aux aspects durables, équitables, sociaux et environnementaux.

L'étude d'un projet de « repair café » et de création d'un SEL (Service Echanges locaux) peut être envisagée : il s'agit d'échanger des services entre les personnes dans le but de créer des liens et d'améliorer la solidarité. Ce point pourra aussi faire partie du Plan de cohésion sociale.

CONCLUSION

Tous les services existants au CPAS actuellement seront maintenus et améliorés dans toute la mesure du possible et ce, pour autant qu'ils continuent à répondre à des besoins réels. Un des moyens de percevoir les besoins et leur évolution est d'interroger la population par l'intermédiaire d'une enquête auprès d'un échantillon représentatif de la population. Cette enquête sera lancée dès que possible.

Les Conseillers de l'Action Sociale sont désireux et déterminés à mener à bien les actions développées dans notre déclaration de politique sociale et soutiennent fortement les membres du personnel du Centre.

Si certains projets ne demandent pas ou peu de moyens financiers et humains, il n'en va pas de même pour d'autres. Il faudra, dès lors, recourir de manière maximale aux subsides éventuels et/ou à la subvention communale qui devra tenir compte de l'élargissement de nos missions. Nous devons cependant rester conscients et réalistes face aux contraintes financières qui peuvent se présenter.

Cette déclaration de politique sociale reprenant les actions à mener durant les 6 prochaines années vise essentiellement à développer plus de bien-être et de solidarité parmi la population vivant sur notre territoire en misant sur la capacité de chacun à y collaborer. Ces intentions devront se décliner sous la forme d'un plan stratégique à élaborer dans les prochains mois en complète collaboration avec la Commune.